

Nom

Prénom

Adresse

CP ville

Tél. fixe

Tél portable

Courriel

Choix du cours Rock - Salsa - Tango Argentin (entourer)

Date naissance/...../.....

Date :

Signature de l'adhérent ou l'un des parents pour les mineurs :
.....

J'atteste avoir pris connaissance et accepte les conditions générales figurant au verso. A joindre à l'inscription :

- Un Bulletin d'inscription dûment rempli
- Un chèque du montant annuel (à l'ordre du comité des fêtes), selon activité(s) choisie(s).

A envoyer à :

Mme Chantal Hoegen
Route de Puard 317
74890 Brenthonne

**COMITE DES FETES DE
BRETHONNE**

Présidente : Mme Chantal Hoegen

Tél : 04.50.39.46.32

Vice-Président : Mr Sacha Caixas

Tél : 07.83.50.24.12

Renseignements cours de danse :

07.83.50.24.12 ou 04.50.39.46.32

ou par courriel :

comitedesfetesbrenthonne@gmail.com

www.comite-des-fetes-brenthonne.com

Le comité des fêtes se réunit chaque 1er vendredi du mois dans la salle située sous la mairie.

Vous y êtes tous les bienvenus pour participer à l'organisation des manifestations de notre commune.

Nous sommes à l'écoute de vos idées pour mettre en place de nouvelles activités qui n'ont qu'un seul but : vous faire plaisir !

Retrouvez toute notre actualité sur :

www.comite-des-fetes-brenthonne.com

**NOUVEAU A
BRETHONNE**

**Cours de
Salsa, Rock et
Tango Argentin**



Renseignements :

07.83.50.24.12 ou 04.50.39.46.32

comitedesfetesbrenthonne@gmail.com

www.comite-des-fetes-brenthonne.com

Tous les lundis soirs

SALSA à 19h15

ROCK à 20h15

TANGO ARGENTIN à 21h15

Niveau Débutant



La Danse :

La danse est depuis la nuit des temps un magnifique moyen d'expression. En faisant bouger votre

corps et vos muscles, la danse améliore votre souplesse, favorise votre condition physique et entraîne votre cardio.

La danse se pratique à tous les âges, à tous les niveaux, et reste un passe temps ludique que l'on peut pratiquer en couples ou entre amis.

N'hésitez plus : Venez sans plus tarder apprendre à danser la salsa, le rock ou même le tango argentin dès la rentrée de septembre.



Le comité des fêtes se réserve le droit de déprogrammer un cours par manque de participants.

Tarifs

Tarifs des cours annuels

(du 11 septembre au 25 juin)

Habitants de Brenthonne :

- 190 € : 1 activité en individuel
- 340 € : 1 activité en couple *
- 340 € : 2 activités en individuel
- 630 € : 2 activités en couple *

(Prix sur demande pour 3 activités)

Habitants Autres Communes :

- 210 € : 1 activité en individuel
- 370 € : 1 activité en couple *
- 370 € : 2 activités en individuel
- 670 € : 2 activités en couple *

(Prix sur demande pour 3 activités)

* Le tarif couple s'applique pour chaque couple, légitime ou non, qui s'inscrit ensemble en début d'année. Si l'un des deux arrête en cours d'année, toute autre personne remplaçante devra payer à son tour son droit d'inscription.

Vacances scolaires

- 21 octobre au 5 novembre 2017
- 23 décembre 2017 au 7 janvier 2018
- 10 au 25 février 2018
- 7 au 22 avril 2018
- Coupure en juillet et août 2018

Conditions générales

Professeur diplômé : Mr Thierry Verrier

Horaires :

Salsa : Lundi de 19h15 à 20h10

Rock : Lundi de 20h15 à 21h10

Tango Argentin : Lundi de 21h15 à 22h10

Du lundi 11 septembre 2017 au lundi 25 juin 2018, hors vacances scolaires et jours fériés.

Le choix de l'activité (salsa, rock ou tango argentin) se détermine à l'inscription et est valable pour l'année entière.

Il n'est pas autorisé de passer d'un cours à l'autre. Les personnes voulant pratiquer 2 ou 3 danses, doivent s'inscrire à chacune des activités.

Pour qui : Adultes, dès 16 ans

Lieu : ancienne salle polyvalente de Brenthonne (pas de vestiaire à disposition).

Tarifs : Voir tableau récapitulatif ci-contre

Nos tarifs sont dégressifs pour les personnes qui s'inscrivent à plusieurs activités, ou qui s'inscrivent en couple en début d'année. Il est possible de payer en 3 fois (3 chèques fait au moment de l'inscription et qui seront encaissés en septembre, octobre et novembre 2017).

Il est possible de participer à un cours d'essai.

Matériel à charge du participant :

- Chaussures en cuir confortable ou de danse
- Une tenue décontractée propice à la pratique de la danse
- Un linge
- Une bouteille d'eau

Remboursement :

Au prorata-temporis sur présentation d'un certificat médical attestant l'inaptitude à la pratique de la danse pour une durée d'au minimum 3 mois.